



## Foire aux questions : nouveau nom / logo

### Question :

*Le nom paravie ne prête-t-il pas à confusion avec les paraplégiques ?*

### Réponse :

OUI et NON

Non parce que la police d'écriture et la couleur se différencient clairement de l'Association des Paraplégiques.

Paraplégie est par définition la cause définie d'une déficience.

Notre paravie est symbole de paralysé, de personne avec des handicaps très différents.

Non aussi au deuxième coup d'œil. L'Association des Paraplégiques est une organisation hautement professionnelle avec une structure très efficace pour des personnes paraplégiques.

Paravie est une organisation d'entraide de personnes avec un handicap **pour** personnes avec un handicap.

OUI, mais cela est évident : les Paraplégiques étaient depuis le début, et le sont encore, membres de notre Association. Nous partageons avec eux les mêmes valeurs, préoccupations et soucis.

---

### Question :

*Pourquoi à nouveau une chaise roulante comme logo ? Je suis piéton !*

### Réponse :

Fait est que la chaise roulante est le symbole international pour la mobilité réduite.

Il est évident qu'une mobilité réduite peut avoir bon nombre de causes. Je rappelle la définition de l'Office de la Circulation pour l'attribution d'une carte de parking pour personnes avec un handicap : ont droit les personnes qui ne peuvent pas ou dont on ne peut pas demander de parcourir une certaine distance.

Les raisons peuvent être variées. Une chaise roulante ou une béquille ne sont pas une condition.

---

Question :

*Où sont les polios dans paravie ?*

Réponse :

La CISP, groupe spécifique mandaté de l'Association, continue d'exister.

Le nouveau logo prévoit également un complément à « paravie » : « paravie polio ».

---

Question :

*Pourquoi pas tout simplement Polio Suisse ou ProPolio ?*

Réponse :

L'ASPr-SVG n'a jamais été une Association spécifique à un type d'handicap. Même si les Polio était force motrice lors de la fondation et représentaient, à ce moment-là, certes une majorité. Aujourd'hui, les Polios représentent encore un tiers des membres et ce en majorité en âge de retraite.

Paravie souhaite être un foyer pour toutes les personnes à mobilité réduite.

---

Question :

*Que ce passe-t-il, si le changement de nom est refusé ?*

Réponse :

Rien. Le nom ASPr-SVG avec le logo avec la chaise roulante (poussée par un piéton !) continuera d'exister.

A voir si nous pourrions retrouver un jour des bénévoles engagés dans l'Association des paralysés prêts à refaire le grand effort de trouver un nom. Tout est possible !

---

Question :

*Pourquoi «paralysés» a été remplacé par «personnes à mobilité réduite» ?*

Réponse :

Nous avons tous fait des expériences en physiothérapie. Le but de la thérapie est d'améliorer ou de préserver la mobilité physique ou la souplesse. Et de ce fait le contraire d'immobilité ou de paralysie.

Cette mobilité réduite est probablement le plus grand « problème » commun.

La mobilité n'est clairement pas synonyme, ici, du déplacement en voiture, train, vélo, chaise roulante ou rollator !

---

Question :

*Je n'ai ni chaise roulante ni béquilles. Pourquoi pas simplement « personnes avec handicap physique » ?*

Réponse :

Le terme «mobilité réduite» est très proche de l'ancien terme «paralysie». Le terme «handicap physique» va au-delà de la paralysie et risque de ne pas assez délimiter.

---